

# Construction controversée

PATRICIA RAINVILLE

prainville@lequotidien.com

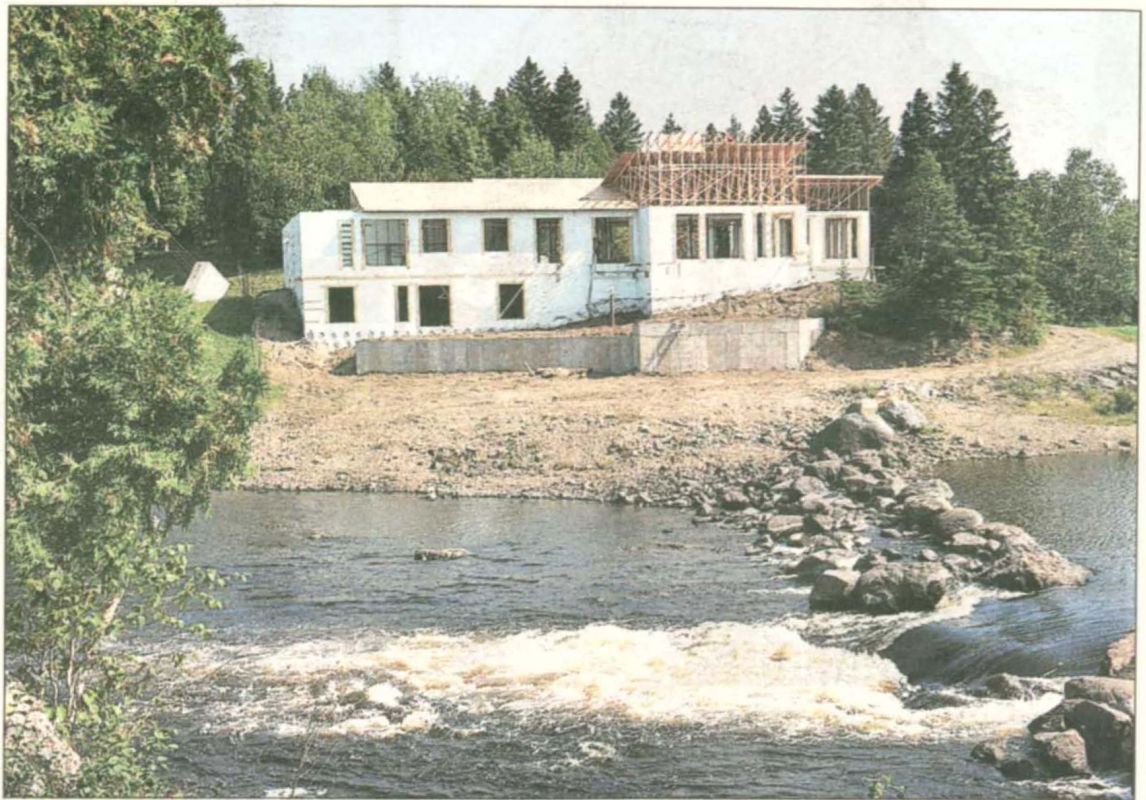
**JONQUIÈRE** - Une construction résidentielle, effectuée sur la rive de la rivière aux-Sables, près de l'hôtellerie Cépal à Jonquière, dérange et suscite la controverse. La ville de Saguenay a même dû intervenir, car la propriétaire des lieux n'a pas encore obtenu son permis de construction.

Il n'y a pas encore de numéro civique affiché sur la demeure. Elle se situe aux abords du cours d'eau, à proximité du poste de Jonquière d'Hydro-Québec.

Le voisinage s'interroge sur cette énorme construction qui est actuellement en cours. En effet, certaines personnes, qui préfèrent garder l'anonymat, ont eu vent qu'aucun permis de construction n'avait été émis par la ville. Le conseiller municipal du secteur, Georges Bouchard, confirme ces dires.

La ville attend le rapport d'un arpenteur géomètre, mandaté pour déterminer la ligne des hautes eaux. En d'autres termes, la construction ne doit pas se trouver dans la zone inondable, advenant un sinistre.

« La ville ne peut émettre un permis tant et aussi longtemps qu'on n'a pas le rapport qui démontre que tout est conforme. On a eu une confirmation par téléphone, mais nous atten-



Une construction résidentielle dérange dans le secteur de Jonquière, tout près de l'Hôtellerie Cépal.

(Photo Rocket Lavoie)

sans permis. Quand on attend après des rapports et que les contrats sont déjà donnés, certaines personnes préfèrent payer les amendes et débiter les travaux quand même », souligne le conseiller municipal du district. Il précise que la dame respecte les normes environnementales

« Il y a une baie tout près pour les kayakistes. On espère conclure une entente avec Hydro-Québec, afin que les kayakistes puissent profiter du cours d'eau », explique Georges Bouchard. Pour ce qui est de la passerelle ouverte aux motoneigistes, située tout près de la nouvelle

résidence, on promet qu'il n'y aura pas de problème cet hiver. « Et les pêcheurs peuvent se rendre à proximité. C'est certain que le terrain représentait un endroit idéal pour ces activités, mais la propriétaire est dans ses droits », souligne le conseiller municipal. □

« C'est certain qu'une résidence ne peut être construite dans une zone inondable. Mais ce n'est pas exceptionnel qu'une personne se construise sans permis.. »

- Georges Bouchard

dans la copie papier. On devrait recevoir le rapport lundi », explique Georges Bouchard.

Mais depuis le début des travaux, la ville de Saguenay a dû envoyer quatre constats d'infractions à la propriétaire, en raison de l'absence de permis. « On suit le dossier de près, c'est certain. Et on intervient toutes les semaines », mentionne M. Bouchard.

Si la construction ne répond pas aux normes de ligne des hautes eaux, la propriétaire devra se conformer aux règlements. « C'est certain qu'une résidence ne peut être construite dans une zone inondable. Mais ce n'est pas exceptionnel qu'une personne se construise

du ministère de l'Environnement, appliquées par la ville de Saguenay.

## Surprise

Le voisinage a été surpris lorsque les travaux ont débuté. Car le terrain était jadis utilisé par les pêcheurs et les kayakistes. Effectivement, on a longtemps cru que ce terrain appartenait à Cépal ou à la ville. « Mais ce n'était pas le cas. Cette petite parcelle de terrain appartenait à un privé, qui a légué ses biens à la propriétaire actuelle », explique Georges Bouchard. Celui-ci souligne que la ville tente de proposer une alternative pour ceux qui pratiquaient une activité dans le secteur.